



## **Leviers que le SCoT du pays de Redon souhaite mobiliser pour réduire la consommation énergétique et produire de l'énergie renouvelable**

- 1** Parmi les 5 territoires de proximité identifiés, conforter prioritairement ceux qui connaissent des déficits en services, équipements, commerces
- 2** Attribuer aux 8 pôles relais et au Grand Redon une part minimum à prendre dans la croissance démographique de l'ensemble du territoire (35% pour Redon, 35% pour les 8 pôles relais)
- 3** Encourager la réhabilitation du bâti ancien et le réinvestissement des tissus existants en effectuant une analyse préalable des capacités de réinvestissement urbain des communes et en imposant un pourcentage de réinvestissement urbain (15 à 25% des logements selon le type de communes)
- 4** Construire avec des densités minimales d'habitat pour les zones AU (12 à 25 logts/ha, 17 logts/ha dans les 8 pôles relais)
- 5** Implanter les bâtiments, en évitant l'ombrage, utiliser le végétal comme coupe-vent l'hiver et pare-soleil l'été, orienter le parcellaire pour optimiser l'ensoleillement plein sud, notamment à travers des AEU intégrant également la valorisation des énergies renouvelables et la compacité
- 6** Densifier suffisamment autour des pôles d'échanges pour permettre une desserte performante
- 7** Hormis au pôle gare de Redon, ne créer de nouvelle zone d'activités supra-communautaire que justifiée par le renforcement des 8 pôles relais et du Grand Redon
- 8** Réaliser des schémas intercommunaux de zones d'activités, autoriser de petites zones artisanales locales
- 9** Réserver des surfaces d'activités aux gares de St-Jacut et Beslé pour des activités avec connexion fret ferroviaire
- 10** Localiser l'activité tertiaire préférentiellement à proximité des pôles d'échange des pôles relais et du Grand Redon
- 11** Les zones d'activités existantes et nouvelles devront faire l'objet d'un aménagement dans la logique du label Qualiparc, incluant une gestion économe de l'énergie
- 12** Desservir les 8 pôles relais par un transport en commun
- 13** Développer un transport en commun urbain dans le Grand Redon
- 14** Mettre en œuvre un réseau modes doux à l'échelle des agglomérations et à l'échelle de l'ensemble du territoire
- 15** Encourager les collectivités à offrir, à travers leurs projets, des débouchés pour les sources d'énergies renouvelables locales
- 16** Préciser les potentiels de production d'EnR en matière notamment d'éolien, de bois-énergie et de méthanisation, ainsi que les conditions de leur mobilisation, en réalisant un Plan Climat Territorial
- 17** Inciter à la préservation des boisements linéaires

**Leviers d'urbanisme des projets de territoire  
pour réduire la consommation énergétique :**

**le cas du SCoT du pays de Redon**

		<b>Leviers que le SCoT du pays de Redon souhaite mobiliser</b>
<b>Réduire les consommations d'énergies dues au transport voyageur quotidien</b>	A1/ jouer sur la distance aux centralités en renforçant des centralités	<b>1</b> Parmi les 5 territoires de proximité identifiés, conforter prioritairement ceux qui connaissent des déficits en services, équipements, commerces <b>2</b> Attribuer aux 8 pôles relais et au Grand Redon une part minimum à prendre dans la croissance démographique de l'ensemble du territoire (35% pour Redon, 35% pour les 8 pôles relais)
	A2/ renforcer la mixité fonctionnelle	<b>1</b> Parmi les 5 territoires de proximité identifiés, conforter prioritairement ceux qui connaissent des déficits en services, équipements, commerces <b>11</b> Les zones d'activités existantes et nouvelles devront faire l'objet d'un aménagement dans la logique du label Bretagne Qualiparc, incluant une gestion économe de l'énergie
	A3/ organiser – développer l'offre alternative voyageurs	<b>12</b> Desservir les 8 pôles relais par un transport en commun <b>13</b> Développer un transport en commun urbain dans le Grand Redon <b>14</b> Mettre en œuvre un réseau modes doux à l'échelle des agglomérations et à l'échelle de l'ensemble du territoire
	A4/ limiter la concurrence à l'offre alternative voyageurs et limiter les vitesses	
	A5/ développer la demande à l'offre alternative voyageurs (densité)	<b>4</b> Construire avec des densités minimales d'habitat pour les zones AU (12 à 25 logts/ha, 17 logts/ha dans les 8 pôles relais) <b>6</b> Densifier suffisamment autour des pôles d'échanges pour permettre une desserte performante <b>7</b> Hormis au pôle gare de Redon, ne créer de nouvelle zone d'activités supra-communautaire que justifiée par le renforcement des 8 pôles relais et du Grand Redon <b>8</b> Réaliser des schémas intercommunaux de zones d'activités, autoriser de petites zones artisanales locales
<b>... occasionnel</b>	B1/ ne pas dépasser la densité de 80 logements/ha	
	B2/ renforcer la présence de jardins privés et d'espaces verts	
<b>... dues au transport marchandises</b>	C1/ favoriser les productions distribuées localement (agriculture, déchets, carrières)	
	C2/ organiser – développer l'offre alternative fret	
	C3/ limiter la concurrence à l'offre alternative fret	
	C4/ développer la demande à l'offre alternative fret (densité)	<b>9</b> Réserver des surfaces d'activités aux gares de St-Jacut et Beslé pour des activités avec connexion fret ferroviaire <b>10</b> Localiser l'activité tertiaire préférentiellement à proximité des pôles d'échange des pôles relais et du Grand Redon
<b>... dues à la construction et à la vie du bâti</b>	D1/ inciter à la réhabilitation du parc ancien	<b>3</b> Encourager la réhabilitation du bâti ancien et le réinvestissement des tissus existants en effectuant une analyse préalable des capacités de réinvestissement urbain des communes et en imposant un pourcentage de réinvestissement urbain (15 à 25% des logements selon le type de communes)
	D2/ augmenter la compacité énergétique du tissu urbain (= volume / surface de l'enveloppe)	<b>5</b> Implanter les bâtiments [...] notamment à travers des AEU intégrant la compacité
	D3/ favoriser la conception bioclimatique de l'urbanisation (apports solaires, rafraîchissement)	<b>5</b> Implanter les bâtiments en évitant l'ombrage, utiliser le végétal comme coupe-vent l'hiver et pare-soleil l'été, orienter le parcellaire pour optimiser l'ensoleillement plein sud [...] <b>11</b> Les zones d'activités existantes et nouvelles devront faire l'objet d'un aménagement dans la logique du label Bretagne Qualiparc, incluant une gestion économe de l'énergie
	D4/ conditionner l'urbanisation de certains secteurs à l'atteinte d'une performance énergétique des constructions en termes de sobriété	
<b>Décarboner l'économie</b>	E1/ favoriser la localisation sur le territoire des emplois et des compétences liés à la maîtrise des dépenses énergétiques	
	E2/ limiter – redéployer les activités fortement consommatrices d'énergie	

**Leviers d'urbanisme des projets de territoire  
pour produire de l'énergie d'origine renouvelable :  
le cas du SCoT du pays de Redon**

	<b>Leviers que le SCoT du pays de Redon souhaite mobiliser</b>
F1- Mobiliser le bâti résidentiel existant	
F2- Mobiliser de construction résidentielle neuve	<b>16</b> Préciser les potentiels de production d'EnR en matière notamment d'éolien, de bois- énergie et de méthanisation, ainsi que les conditions de leur mobilisation, en réalisant un Plan Climat Territorial <b>5</b> Implanter les bâtiments, en évitant l'ombrage, utiliser le végétal comme coupe-vent l'hiver et pare-soleil l'été, orienter le parcellaire pour optimiser l'ensoleillement plein sud, notamment à travers des AEU intégrant également la valorisation des énergies renouvelables et la compacité
F3- Mobiliser le bâti d'activités existant (agricole, industriel ou tertiaire)	<b>16</b> Préciser les potentiels de production d'EnR en matière notamment d'éolien, de bois- énergie et de méthanisation, ainsi que les conditions de leur mobilisation, en réalisant un Plan Climat Territorial
F4- Mobiliser la construction de bâtiments d'activités (agricole, industriel ou tertiaire)	<b>16</b> Préciser les potentiels de production d'EnR en matière notamment d'éolien, de bois- énergie et de méthanisation, ainsi que les conditions de leur mobilisation, en réalisant un Plan Climat Territorial <b>5</b> Implanter les bâtiments, en évitant l'ombrage, utiliser le végétal comme coupe-vent l'hiver et pare-soleil l'été, orienter le parcellaire pour optimiser l'ensoleillement plein sud, notamment à travers des AEU intégrant également la valorisation des énergies renouvelables et la compacité
F5- Conditionner l'urbanisation de certains secteurs à l'atteinte de performances des constructions en terme de production d'EnR	<b>16</b> Préciser les potentiels de production d'EnR en matière notamment d'éolien, de bois- énergie et de méthanisation, ainsi que les conditions de leur mobilisation, en réalisant un Plan Climat Territorial
G1- Orienter la production agricole et sylvicole constituant la biomasse utilisable à des fins énergétiques	<b>16</b> Préciser les potentiels de production d'EnR en matière notamment d'éolien, de bois- énergie et de méthanisation, ainsi que les conditions de leur mobilisation, en réalisant un Plan Climat Territorial <b>17</b> Inciter à la préservation des boisements linéaires
G2- Orienter les conditions de mobilisation des zones agricoles et des zones naturelles pour produire de l'électricité d'origine renouvelable	<b>16</b> Préciser les potentiels de production d'EnR en matière notamment d'éolien, de bois- énergie et de méthanisation, ainsi que les conditions de leur mobilisation, en réalisant un Plan Climat Territorial
G3- Orienter les conditions de mobilisation des zones anthropisées en situation de friche	
G4- Orienter la mobilisation des espaces collectifs pour produire de l'électricité d'origine renouvelable	
H1- Mobiliser les réseaux d'eaux usées	<b>16</b> Préciser les potentiels de production d'EnR en matière notamment d'éolien, de bois- énergie et de méthanisation, ainsi que les conditions de leur mobilisation, en réalisant un Plan Climat Territorial
H2- Mobiliser les réseaux d'eau potable	
H3- Mobiliser les déchets ménagers	
I1- Accroître les capacités de production centralisée de chaleur valorisable	<b>16</b> Préciser les potentiels de production d'EnR en matière notamment d'éolien, de bois- énergie et de méthanisation, ainsi que les conditions de leur mobilisation, en réalisant un Plan Climat Territorial
I2- Etendre le rayon d'action des réseaux de chaleur existants, pour mieux répondre à la demande des foyers de consommation existants	
I3- Créer les conditions favorisant la mise en place de nouveaux réseaux de chaleur pour l'urbanisation nouvelle	
J1- Anticiper le développement d'éventuelles infrastructures de transport d'électricité	
J2- Participer à l'organisation des réseaux de distribution électrique	
K1- Favoriser le développement et l'implantation sur le territoire d'entreprises composant les filières de transformation de conditionnement, et de livraison de matières énergétiques, notamment issues de la biomasse	<b>16</b> Préciser les potentiels de production d'EnR en matière notamment d'éolien, de bois- énergie et de méthanisation, ainsi que les conditions de leur mobilisation, en réalisant un Plan Climat Territorial
K2- Favoriser le développement et l'implantation sur le territoire d'entreprises composant les filières d'installation ou d'exploitation d'unités de production d'EnR	<b>15</b> Encourager les collectivités à offrir, à travers leurs projets, des débouchés pour les sources d'énergies renouvelables locales